

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE – COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026 - 640

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT (ADS) – TAXI –
EMPLACEMENT N°5

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2213-33,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L.3121-2, L.3121-4 et R.3121-6,

Vu la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 portant relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

Vu le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport particulier de personnes,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2009 modifié portant réglementation de l'activité d'exploitant et de chauffeur des taxis et des voitures dites de petite remise.

Vu l'arrêté n°2026-477 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Clément HUCHETTE, adjoint au Maire,

Considérant que le propriétaire ou l'exploitant d'un taxi doit être titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique en attente de la clientèle, afin d'effectuer à la demande de celle-ci, et à titre onéreux, le transport particulier des personnes et de leurs bagages. Cette autorisation est obligatoire ;

Considérant que le permis de stationnement sur la voie publique est délivré par arrêté municipal, et sur présentation des documents nécessaires à l'exercice de la profession de taxi ;

Considérant que l'emplacement N°05 sis place Marmottan à Bruay-La-Buissière a été attribué à la Société « Ambulances Taxi du Donjon » représentée par M. Philippe KULCZYNSKI et que celle-ci a changé son véhicule à titre provisoire, pour la journée du 02 juin 2026.

Considérant la nécessité de prendre en compte cette modification.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2025-1240 en date du 19 novembre 2025 est abrogé.

Article 2 : Monsieur Philippe KULCZYNSKI est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé n°GC-585-DD, marque RENAULT, à l'emplacement N°05 sis place Marmottan à Bruay-La-Buissière en attente de la clientèle.